

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Nadia Lavallée

<https://www.cadre21.org/membres/7090afc512ea008d28cad4b3>

Date d'obtention : 2022-01-05 16:35:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que la trousse est un outil indispensable pour que mon intervention soit fait selon le protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une approche plus ciblé sur les bonnes questions et d'analyses de celles-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux versions des situation de sexto qui peut être véhiculé par des émotions ou influencé par des pairs ou adultes. Grâce à la trousse nous pouvons mieux décerner les faits.